

Antarctique



Traité de l'Antarctique

L'objectif principal du traité est de s'assurer, dans l'intérêt de toute l'humanité, que l'Antarctique continuera à être employé exclusivement à des fins pacifiques et ne deviendra ni le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux.

Seules les activités pacifiques sont autorisées en Antarctique.

Le traité établit un cadre d'échange d'information, de personnel scientifique, d'observations et de données concernant les activités réalisées par les signataires sur le continent.

Toute mesure de nature militaire et non pacifique y est interdite. Ainsi, l'usage des bases à des fins militaires est prohibé. La réalisation d'essais nucléaires est prohibée, tout comme « l'élimination » (dépôt) de déchets radioactifs.

L'Antarctique ne doit pas devenir le théâtre de différends.

→ **On ne doit pas s'y disputer.**

C'est un lieu d'échanges, de recherches, de manipulations et d'observations.

→ **Ons'y rend avec un but bien précis.**

(Activités en mathématiques, sur ordinateur...)

C'est un lieu qu'il faut préserver. Il faut éviter toute pollution.

→ **On fait le moins de bruit possible pour ne pas gêner la classe.**

(On peut chuchoter selon l'activité.)

Tout manquement à ces règles entrainera une exclusion temporaire, voir définitive s'il y a récidence.

